



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE SACRÉ-CŒUR/SAINT-VIATEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE
DU 25 MARS 2014

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école Sacré-Cœur/Saint-Viateur tenue au salon du personnel le vingt-cinq mars deux mille quatorze à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

M^{mes} Marjolaine Allard
Annie Beaupré
Jessica D'Amours
Manon Duhaime
Louise Gagné
Julie Lefebvre
Marie-Michèle Petitclerc

MM. Claude Beaulieu
Daniel Boilard
Ulrick Chérubin Jr
Simon Delisle
Réjean Paquette

Aussi présent :

M. Pierre Roy, directeur

ABSENCE

Était absente :

M^{me} Geneviève Guévin

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par monsieur Réjean Paquette.

**LECTURE ET
ADOPTION DE
L'ORDRE DU
JOUR**

CE-665-14 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Julie Lefebvre,
QUE l'ordre du jour de cette réunion soit et est adopté tel que
déposé.

ADOPTÉE

**LECTURE ET
ADOPTION
PROCÈS-
VERBAL DU
25 FÉV. 2014**

CE-666-14 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Beaulieu,
QUE suite à la lecture du procès-verbal du 25 février 2014, par
chacun des membres du conseil, que ce procès-verbal soit adopté tel que
rédigé.

ADOPTÉE

Intervention de l'assemblée :

Monsieur Claude Beaulieu souligne que les spectacles se terminent tard les soirs de semaine. Il suggère d'établir une règle à suivre pour limiter les heures de fin dans la programmation. Monsieur Pierre Roy suggère de commencer plus tôt et que les parents gèrent la fin à leur guise. Monsieur Beaulieu croit que si le spectacle débute à 19 h et que celui-ci se termine à 20 h 30, ce serait raisonnable comme durée. Madame Manon Duhaime souligne qu'elle n'a aucun contrôle sur les spectacles de la Semaine des Arts. Ce sujet sera ramené au conseil d'administration de la concentration musique.

Information et correspondance :

Monsieur Réjean Paquette souligne qu'il transfère les courriels du comité EHDA.

Comité de parents :

Il n'y a pas eu de réunion du comité de parents depuis la dernière rencontre du conseil d'établissement.

SERVICE DE GARDE

Monsieur Roy rappelle que madame Marie-Lyne Auger quittera vendredi prochain pour son congé maternité. Madame Jessica D'Amours assumera les fonctions de responsable en service de garde dès le lundi 31 mars prochain.

Information sur le régime pédagogique :

Monsieur Roy explique les éléments légaux du régime pédagogique. Le régime est disponible sur le site Internet du MELS.

APPROBATION DE LA GRILLE MATIÈRES

CE-667-14 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Ulrick Chérubin Jr.,
QUE la grille matières 2014-2015 soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Amélioration des bâtiments :

Monsieur Roy présente le projet d'amélioration des bâtiments aux membres du conseil d'établissement.

Organisation scolaire 2014-2015 :

Monsieur Roy rappelle les prévisions de clientèle scolaire pour l'année 2014-2015. Il ajoute également les prévisions sur deux ans et explique qu'il faudra prévoir deux périodes de dîners afin d'avoir un local supplémentaire pour un ou une titulaire.

SUIVI AU PROJET ÉDUCATIF

Carnaval :

Le Carnaval s'est bien déroulé. L'horaire a été changé afin de s'adapter à la température. L'équipe école a suggéré une différente gestion du chocolat chaud. Monsieur Roy souligne la grande participation des parents.

Pêche sur glace 3^e cycle :

La pêche sur glace est une nouvelle activité en partenariat avec la formation professionnelle. Cette activité est limitée au 3^e cycle puisque tous les élèves passeront par là. Des permis de pêche sont délivrés à tous les jeunes.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE-668-14 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Ulrick Chérubin Jr.,
QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Il est 20 h 38.

Réjean Paquette, président

Marie-Michèle Petitclerc, secrétaire